

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012018** et clos le **31122018** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
PLACE LADOUCKETTE  
BP 1604  
05016 GAP CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CU  
137 BLD GEORGES POMPIDOU

Identification du destinataire

05010 GAP CEDEX

111

130272

34898397400026

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

## B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**THEATRE**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Preciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux de 33,33%  Bénéfice imposable au taux de 28%  Bénéfice imposable au taux de 15%  Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **27 414**

2 Plus-values : Plus-values à long terme imposables au taux de 15%  Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%  Autres plus-values imposables au taux de 19%  Plus-values à long terme imposables au taux de 0%  Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Pôle de compétitivité   
Entreprises nouvelles art. 44 septies  Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

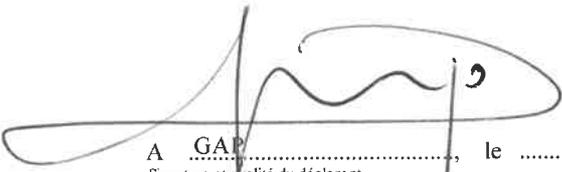
D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66 66 %)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprime n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

CGA  Viseur conventionné   
Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet TOUCHET & Associés 22 ROUTE DES EYSSAGNIERES 05000 GAP 04.92.51.44.54  
- Conseil :  
- CGA :  
- N° d'agrément du CGA   
Signature et qualité du déclarant :  A GAP le 05032019  
Philippe ARIAGNO Directeur

Liberté - Egalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISEFormulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CULT. GAP &  
Adresse 137 BLD GEORGES POMPIDOU 05010 GAP CEDEXdu 01012018  
au 31122018

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE			
1	ARLAGNO Philippe	Directeur	Le Bouire		05110	LARDIER		
2	NICOLA Evelyne	Administratrice	Quartier Sainte Catherine		04290	VOLONNE		
3	CATIER LEBLANC Fanny	Administratrice adjointe	3 Rue de Chaillo		05000	GAP		
4	FORAISON Michel	Directeur technique	17 A Chemin du Turrelet		05000	GAP		
5	KECHICHIAN Sonia	Directrice artistique adjointe	Les Guerins		05130	FOUILLOUSE		
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	64 191			64 191	8 379			72 570
2	45 947			45 947	400			46 347
3	37 597			37 597	55			37 652
4	51 587			51 587				51 587
5	41 332			41 332	4 090			45 422
6								
7								
8								
9								
10								
**	240 653			240 653	12 924			253 578

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	526
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	16 983
<b>Total</b>	<b>17 508</b>

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	271 086	- de l'exercice ..... ⑩	(27 414)
- de l'exercice précédent ⑩	268 237	- de l'exercice précédent ⑩	(31 426)
Nom et qualité du signataire Philippe ARIAGNO Directeur		A GAP....., le 05/03/2019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



**IMPOT SUR LES SOCIETES**  
**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

**N° 2065 Bis-SD (SUITE)**  
**(2018)**

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise  
et Date de clôture de l'exercice

**Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CU**  
**31122018**

**H DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS et sur le modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION  
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CULT. GAP</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>137 BLD GEORGES POMPIDOU</b>		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>						
Numéro SIRET * <input type="text" value="34898397400026"/>		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le. <b>31122018</b>						
		N-1 <b>31122017</b>						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	94 652	92 815	1 837	2 720
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	1 053 182	393 820	659 362	714 309
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	272 373	211 644	60 730	28 187
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 027 549	908 235	119 314	81 192
		Immobilisations en cours	AV	AW	5 154		5 154	
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
Autres titres immobilisés		BD	BE	3 126		3 126	3 126	
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *		BH	BI	640		640	640	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>2 456 676</b>	<b>1 606 513</b>	<b>850 163</b>	<b>830 174</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	27 013		27 013	21 813
		Autres créances (3)	BZ	CA	166 986		166 986	170 731
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	471 259		471 259	402 144	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 128		11 128	29 904	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>676 385</b>		<b>676 385</b>	<b>624 592</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>3 133 061</b>	<b>1 606 513</b>	<b>1 526 548</b>	<b>1 454 766</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....168.126..... )	DA	168 126	127 757
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	88 276	84 397
	Report à nouveau	DH	(47 375)	(44 121)
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>659</b>	<b>625</b>
	Subventions d'investissement	DJ	529 863	574 537
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>739 550</b>	<b>743 195</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	16 419	
	Provisions pour charges	DQ	56 814	53 849
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	<b>73 233</b>	<b>53 849</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	182 205	201 661
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	119 713	95 522
	Dettes fiscales et sociales	DY	266 509	211 168
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 249	3 232
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	141 088	146 138
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>713 765</b>	<b>657 722</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>1 526 548</b>	<b>1 454 766</b>	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	551 767	475 641	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

3

## COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	301 521	FH	132 596	FI	434 118	376 364	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	301 521	FK	132 596	FL	434 118	376 364	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN	1 392		
	Subventions d'exploitation					FO	1 718 154	1 718 378	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	82 441	55 642	
	Autres produits (1) (11)					FQ	833	451	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>2 236 938</b>	<b>2 150 836</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	484 545	446 134	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	608 665	614 209	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 768	19 944	
	Salaires et traitements *					FY	721 406	703 444	
	Charges sociales (10)					FZ	292 380	285 439	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	80 666	85 170
							GB	5 045	3 879
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	16 419		
	Autres charges (12)					GE	53 554	42 956	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>2 285 448</b>	<b>2 201 175</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>(48 511)</b>	<b>(50 339)</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	60	59	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 742	1 318	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>1 802</b>	<b>1 378</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 180	2 365	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>2 180</b>	<b>2 365</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(378)</b>	<b>(988)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>(48 889)</b>	<b>(51 326)</b>	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
				Exercice N		Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	12 641	5 914		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	44 673	50 924		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	<b>57 314</b>	<b>56 837</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	4 801	433		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	2 965	4 453		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	<b>7 766</b>	<b>4 885</b>		
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	<b>49 548</b>	<b>51 952</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ				
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	<b>2 296 054</b>	<b>2 209 050</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	<b>2 295 394</b>	<b>2 208 425</b>		
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>				HN	<b>659</b>	<b>625</b>		
<b>RENVOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ	7 603	7 603	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	82 441	45 848	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	53 482	42 788		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6					
	obligatoires		A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			7 766		57 314		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités déductibles	84	
Mécéna non versé	3 000	
Régl location matériel	1 712	1 712
Dotation provision IFC	2 965	
Divers	4	49
Régularisation provisions exercices antérieurs		8 080
Aide vigipirate		2 800
Quot epart de subventions virée au résultat		44 673
<b>Totalisation</b>	<b>7 766</b>	<b>57 314</b>

\* (Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultat d'une mise en equivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	92 875	KE		KF	1 777			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Com posants	L9		KJ	1 053 182	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Com posants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Com - posants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Com - posants	M3		KS	235 544	KT		KU	36 829		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	494 563	KW		KX	10 377		
		Matériel de transport *				KY	24 036	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	447 539	LC		LD	51 564		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	5 154		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	<b>TOTAL III</b>				LN	2 254 865	LO		LP	103 923			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P	3 126	1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	640	1U		1V				
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	3 766	LR		LS				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	2 351 506	ØH		ØJ	105 700				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						1		3		4			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou resultat d'une mise en equivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	94 652	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 053 182	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	272 373	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	504 940	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	24 036	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	530	MS	530	MT	498 573	MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	5 154	NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
<b>TOTAL III</b>				IY	530	NG	530	NH	2 358 258	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	3 126	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	640	2G		
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	3 766	2H		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	530	ØL	2 456 676	ØM			

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CULNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

## CADRE B

## DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	90 155	PF	2 659	PG		PH	92 815
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	338 873	PN	54 947	PO		PQ	393 820
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	207 357	QA	4 287	QB		QC	211 644
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	358 526	QE	5 014	QF		QG	363 539
	Matériel de transport	QH	24 036	QI		QJ		QK	24 036
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	414 108	QM	13 760	QN	530	QO	427 338
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	1 342 901	QV	78 007	QW	530	QX	1 420 378
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	1 433 056	ØP	80 666	ØQ	530	ØR	1 513 192

**CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL				NM					NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	16 419			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	56 814			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	53 849	TV	19 384	TW	73 233			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D			
			6E	88 276	6F	5 045	6G	93 321	
			Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
			9U		9V		9W	9X	
			Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	<b>TOTAL III</b>	7B	88 276	TY	5 045	TZ	93 321		
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	142 125	UB	24 429	UC	166 554		
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	21 464	UF					
		UG		UH					
		UJ	2 965	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	640	UV	UW	640
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	27 013	27 013		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	132	132		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		VM	32 346	32 346	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	20 541	20 541	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	111 900	111 900	
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 067	2 067		
	Charges constatées d'avance		VS	11 128	11 128		
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>205 766</b>	<b>205 126</b>	<b>640</b>
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	182 205	20 207	86 999	74 999
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	119 713	119 713			
Personnel et comptes rattachés		8C	133 708	133 708			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	111 780	111 780			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 691	2 691		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 330	18 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 249	4 249			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	141 088	141 088			
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>713 765</b>	<b>551 767</b>	<b>86 999</b>	<b>74 999</b>
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	19 456	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122018</b>		
<b>I. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE 1 309	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI 3 081	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intrants excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
				<b>TOTAL I</b>	<b>13 059</b>	
<b>II. DEDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)					WU 3 082	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A
	Produit net des actions et parts d'intérêts :					
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>40 473</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		XI		
		déficit ( II moins I )				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)	XN	<b>0</b>		<b>27 414</b>	

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
Provision dépréciation oeuvres d'art	5 045
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 965
<b>Totalisation</b>	<b>8 010</b>

## 2058A - Déductions diverses au 31/12/2018

Libellé	Montant
PROVISION DEPRECIATION OEUVRE D'ART	5 045
CREDIT IMPOT COMPET EMPLOI	32 346
<b>Totalisation</b>	<b>37 391</b>

Désignation de l'entreprise <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CUL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	105 520	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	105 520	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	27 414	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	132 934	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	185 949	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	3 081	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	<b>3 081</b>	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	<b>3 082</b>
			↓ ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV.</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(44 121)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD	3 879					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	625		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(43 495)</b>		<b>TOTAL II</b>	Report à nouveau	ZG	(47 375)					
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										<b>(43 495)</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7	35 747	YQ	14 572	22 175							
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	22 629	20 669							
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	52 181	XQ	93 662	94 785							
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	33 759	34 951							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	42 374	37 859							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	416 240	425 944							
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>			ZJ	<b>608 665</b>	<b>614 209</b>							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	158	160							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )	ZS		9Z	22 610	19 784							
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>			YX	<b>22 768</b>	<b>19 944</b>							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	60 257	57 272							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	103 762	106 885							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *			ØB	684 670								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV.**Néant  \***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1	Matériel de bureau	530		530	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑦	⑧	⑨		⑩
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV.**

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.

❶ Entreprises soumises à l'im pôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'im pôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❷ = ❷+❸+❹ -❺ -❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV.</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV.</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012018</b> et clos le : <b>31122018</b>		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		390 706
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		30 282
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>		<b>420 988</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		750
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		1 253
Subventions d'exploitation reçues	OF		1 546 338
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		45 738
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>		<b>1 594 079</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		511 820
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		380 930
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		41 481
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		48 199
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>		<b>982 430</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>1 032 637</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		1 032 637
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		516 559
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR
<b>VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		24
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société )

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|1|8|**

N° SIRET **3|4|8|9|8|3|9|7|4|0|0|0|2|6|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CULT. GAP &**

ADRESSE ( voie ) **137 BLD GEORGES POMPIDOU**

CODE POSTAL **05010** VILLE **GAP CEDEX**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ ]

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31/12/2018**

N° SIRET **34898397400026**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **Association THEATRE LA PASSERELLE-DEV. CULT. GAP &**

ADRESSE ( voie ) **137 BLD GEORGES POMPIDOU**

CODE POSTAL **05010** VILLE **GAP CEDEX**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **P5**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

